Rapport annuel 2011

Comité de circulation

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Comité de circulation
Rapport annuel 2011

DÉPOSÉ AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 3 AVRIL 2012

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
DIVISION DE L'INGÉNIERIE

Le 11 mai 2005, le Règlement sur la constitution, la composition et le fonctionnement du comité de circulation pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles entrait en vigueur. Ce règlement a été refondu en mai 2011 et remplacé par le Règlement numéro RCA11-30042.

Conformément aux articles 2, 3 et 4 de ce règlement refondu, le conseil d'arrondissement instituait un comité de circulation formé d'experts, d'un citoyen et d'un représentant d'organisme dans l'arrondissement et d'au moins un élu, afin d'éclairer et faciliter ses décisions en matière de sécurité routière et de circulation sur le territoire.

En vertu de ce même règlement, des responsabilités furent confiées au comité dont celle, prévue à l'article 24, de dresser le rapport annuel de ses activités.

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la mairesse d'arrondissement ……..….3

Message de la présidente du comité de circulation ..…….5

Mandat ……7

Participation au comité de circulation ……...8

Bilan des activités 2011 ..……9

- Arrêt ……..……11
- Sens unique ….……14
- Feux piétons et de circulation ……..15
- Marquage ……16
- Stationnement et débarcadère ……18
- Sécurité routière ……21
- Autres sujets ……22
- Décisions déléguées ……23
- Points d'information et Varia ……25

MOT DE LA MAIRESSE D'ARRONDISSEMENT

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2011 du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Formé de sept experts de l'arrondissement, d'une représentante d'organisme, d'un citoyen et d'une élue qui préside, madame Caroline Bourgeois, le comité de circulation a pour rôle de formuler des avis et des recommandations techniques sur la sécurité routière et la circulation dans l'arrondissement. À cet effet, il reçoit et étudie toute demande de manière objective et se réfère, au besoin, aux normes de la signalisation routière du Québec et à la réglementation pertinente.

Pour le conseil d'arrondissement, ce comité, qui agit comme groupe-conseil, représente un atout dans les décisions municipales en matière de circulation et de sécurité routière.

Notre territoire est en plein essor et l'arrondissement participe à de nombreux projets structurants qui influencent le développement de notre réseau routier. Le projet d'implantation des trois gares de l'Est en est un excellent exemple. Nous sommes d'avis que la qualité des infrastructures et des services de transport joue un rôle crucial dans l'attraction de nouveaux résidants et de nouvelles entreprises. Notre arrondissement compte relever ce défi, mais avec comme préoccupations constantes, la sécurité, la qualité de vie de la population et le développement d'alternatives à l'automobile.

2011 fut une année de changements au comité de circulation. Le fonctionnement du comité a été révisé avec, notamment, l'adoption d'un Plan d'action annuel. L'un des objectifs principal du Plan d'action consistait à l'implantation de nouveaux corridors aux abords de 17 écoles primaires sur le territoire. En plus d'assurer la sécurité des enfants, ce projet encourage les automobilistes à respecter les zones de débarcadères dédiées aux autobus. Par ailleurs, l'implantation des nouvelles voies réservées pour les autobus et les taxis sur la rue Sherbrooke Est, entre l'avenue Marien et la 40e Avenue, a contribué à améliorer la fluidité du transport en commun dans le quartier de Pointe-aux-Trembles. Ces nouvelles voies seront prolongées jusqu'à la 47e Avenue au à compter du printemps 2012.

J'aimerais souligner l'excellent travail de ma collègue, la conseillère de la ville du district de La Pointe-aux-Prairies, madame Caroline Bourgeois, qui occupe la fonction de présidente depuis décembre 2009. Elle a su bien diriger les travaux et a veillé à la bonne marche de ce comité, en lui insufflant un mode de fonctionnement qui correspond aux orientations de l'arrondissement. Je félicite l'équipe de la Division de l'ingénierie de la Direction des travaux publics qui a démontré tout le professionnalisme requis dans la préparation de ces dossiers.

Sans conteste, mes collègues et moi-même avons pu apprécier, tout au cours de l'année, les efforts assidus des membres du comité de circulation qui ont consacré, temps et énergie, à l'étude des dossiers. Je souhaite au comité de circulation de continuer son excellent travail et sa contribution au développement sécuritaire de notre territoire.

La mairesse d'arrondissement,

Chantal Rouleau

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ

C'est avec plaisir que je dépose au conseil d'arrondissement le rapport annuel 2011 du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Au cours de l'année 2011, le règlement constituant le comité de circulation a été modifié afin de tenir compte des nouvelles réalités et de mieux encadrer ses activités. Les principaux changements proposés visent à préciser les fonctions du comité, à modifier sa composition en y ajoutant notamment trois membres, à déterminer plus spécifiquement le type de dossiers soumis aux membres et à identifier clairement les objectifs annuels de ses activités. Ainsi, un citoyen et un représentant d'un organisme de l'arrondissement siègent dorénavant au comité, de même qu'un représentant de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

L'une des principales réalisations du comité de circulation en 2011 demeure l'implantation des panneaux des corridors scolaires. Cette intervention a permis l'affichage visible des tracés que les élèves doivent emprunter pour se rendre à l'école, mais aussi de sensibiliser les automobilistes à la présence des zones scolaires. Le travail soutenu des tables 6-11 ans composés notamment des directions d'école ainsi que de Tandem Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a contribué à la réalisation de ce projet. Notons les efforts du consultant en circulation, François Laverdière et de l'agente technique, Sylvie Lafortune, à permettre la concrétisation des corridors scolaires en 2011.

Les membres du comité ont abordé 106 sujets dont certains ont été discutés à plus d'une réunion. Ces dossiers ont mené à l'approbation de 43 décisions déléguées par le directeur des Travaux publics et/ou résolutions par le conseil d'arrondissement. Durant les réunions, les requêtes étudiées par les membres du comité ont porté majoritairement sur des demandes d'installation d'arrêt, de stationnement ainsi que de débarcadère pour personnes handicapées. Les autres demandes visaient les sens unique, les feux piétons et de circulation, le marquage et la sécurité routière.

Je tiens à remercier l'excellente contribution, tout au cours de l'année 2011, de nos membres qui ont été choisis en fonction de leurs connaissances, de leur expertise et de leur sens critique aiguisé. Je félicite particulièrement le chef de la Division de l'ingénierie, monsieur Bernard Donato, ingénieur, membre et vice-président nouvellement nommé à ce poste et qui a participé à sa première réunion en août 2011. Il a su s'intégrer rapidement et apporter son expertise au sein du comité. J'aimerais également souligner l'excellent travail de coordination effectuée par le secrétaire du comité de circulation, la secrétaire recherchiste madame Sylvie Lalonde.

Plusieurs initiatives sont mises en place afin de rendre l'arrondissement plus sécuritaire.

Mentionnons la 5e campagne de sécurité routière de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles qui se déroule au mois d'avril. La campagne a pour objectif de renforcer le sentiment de sécurité des résidants, des piétons et des cyclistes afin de rendre l'arrondissement un endroit encore plus agréable à vivre et vise également à conscientiser les citoyens sur les comportements sécuritaires à adopter sur les voies publiques. Par ailleurs, le mercredi 6 avril 2011 a été déclaré par le conseil «Journée In memoriam», soulignée par le port d'un ruban doré en mémoire des décès tragiques survenus sur la voie publique. Enfin, l'arrondissement a installé une quarantaine de panneaux routiers visant à sensibiliser les automobilistes au respect des limites de vitesse. Pour leur part, les policiers des postes de quartier 45 et 49 ont intensifié la surveillance routière dans tous les secteurs.

Parmi les autres initiatives mises de l'avant mentionnons :

- L'harmonisation en 2011 du réseau de camionnage de l'arrondissement pour être conséquent avec les changements adoptés en 2010 par la Ville de Montréal-Est. Ce changement a pour but de détourner les camions des zones résidentielles.
- L'installation des analyseurs de vitesse à 18 endroits sur le territoire pour une pour une durée d'environ une semaine par endroit. Les données statistiques recueillies sur l'achalandage et la vitesse des véhicules contribuent grandement à l'analyse technique des dossiers.
- Le déploiement d'une remorque radar mobile sur l'ensemble de l'arrondissement afin de sécuriser le réseau routier et sensibiliser les automobilistes au respect de la vitesse, entre autres aux endroits ciblés suivants : rue Thomas-Paine et avenue Olivier Lejeune, rues Robert-Chevalier et Jean-Grou et plusieurs autres. L'utilisation de cette remorque-radar, combinée à celles appartenant aux postes de police de quartier, permet d'unir nos efforts dans les campagnes de sensibilisation et de prévention routière.

Durant l'année 2011, le Service incendie de Montréal (SIM) a alerté la Ville de Montréal sur ses inquiétudes liées à l'installation de dos d'âne sur le réseau routier. La Ville devra trancher en 2012 sur cette question et nous suivrons de près les discussions à ce sujet. Il est souhaitable que des consultations publiques aient lieu afin que les préoccupations du SIM soient entendues, tout comme celles provenant des citoyens qui sont inquiets de l'augmentation de la circulation dans leur milieu de vie. Il est à souligner que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles est heureux de pouvoir compter sur la présence assidue d'un représentant du SIM qui enrichit les travaux du comité.

Finalement, je tiens à remercier l'ensemble des collaborateurs du comité de circulation pour leur dévouement à rendre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles convivial et sécuritaire pour l'ensemble des résidants.

La présidente du comité de circulation et
conseillère de la ville du district de
La Pointe-aux-Prairies

Caroline Bourgeois

MANDAT

Le comité de circulation de l'arrondissement a été constitué le 10 mai 2005 suite à l'entrée en vigueur du Règlement sur la constitution, la composition et le fonctionnement du comité de circulation (RCA05-11015). Ce règlement a été refondu en mai 2011 et remplacé par le règlement numéro RCA11-30042.

Le règlement constituant le comité de circulation a été modifié afin de tenir compte des nouvelles réalités et de mieux encadrer ses activités. Les principaux changements proposés visent à préciser les fonctions du comité, à modifier sa composition en y ajoutant notamment trois membres, à déterminer plus spécifiquement le type de dossiers soumis aux membres et à identifier clairement les objectifs annuels de ses activités. Ainsi, un citoyen et un représentant d'un organisme de l'arrondissement siègent dorénavant au comité, de même qu'un représentant de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

La fonction première de ce comité est de fournir au conseil d'arrondissement des avis et des recommandations sur la sécurité routière de même que la circulation et le stationnement dans l'arrondissement. À cet effet, il reçoit et étudie toute demande de manière objective et se réfère, au besoin, aux normes de la signalisation routière du Québec et à la réglementation pertinente.

L'étude des demandes se veut de nature essentiellement technique. Le comité se réunit habituellement une fois par mois à huis clos. Il est composé d'un membre du conseil d'arrondissement nommé par résolution et qui agit à titre de président et des représentants suivants : le chef de la Division de l'ingénierie, un agent technique en circulation-stationnement, les commandants des PDQ 45 et 49, le chef de division de la Sécurité incendie de Montréal, le chef de la Division de la voirie, la Directrice de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises. La représentante d'un organisme ainsi que le membre-citoyen sont nommés par résolution du conseil d'arrondissement pour un mandat d'une durée d'un an. La mairesse d'arrondissement est membre d'office de ce comité. Le quorum à chaque réunion est de six (6) membres du comité. Le quorum doit subsister durant toute la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des membres du comité présents. Chaque membre a droit à un vote.

Le directeur d'arrondissement, le directeur des travaux publics ainsi que les élus de l'arrondissement ont le droit d'y assister, mais sans droit de vote. Des personnes-ressources peuvent également y être invitées au besoin. Le secrétaire du comité est nommé par la directrice du bureau d'arrondissement. Il n'est pas membre du comité.

PARTICIPATION AU COMITÉ DE CIRCULATION EN 2011

Les membres

La conseillère de la ville du district de La Pointe-aux-Prairies, madame Caroline Bourgeois, agit à titre de présidente du comité, elle a été nommée en décembre 2009 et son mandat d'une durée de deux ans a été renouvelé en décembre 2011. La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, est membre d'office. Le chef de la Division de l'ingénierie, monsieur Bernard Donato, ingénieur, est membre et vice-président. Le commandant du Poste de quartier 49, le commandant Richard Fournel remplacé par le comandant François Houle, qui est régulièrement représenté par l'agent de circulation, monsieur Alain Boyer. Le commandant monsieur Jean O'Malley du Poste de quartier 45, qui est représenté par l'agent de circulation monsieur Danny Giguère. Monsieur Roger Berthelot, chef de la Division de la voirie qui est représenté par le contremaître, monsieur Robert Martin. Le chef de division de la Sécurité Incendie monsieur François Dubord qui est représenté par monsieur Stéphane Robitaille, capitaine préposé à la planification des secours. La directrice de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, madame Marie-France Frigon, qui est représenté par le conseiller en aménagement monsieur Sabin Tremblay. La directrice de Tandem Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, madame Johanne Daigle. Le membre citoyen, monsieur Alexandre Hamilton. Les agentes techniques en circulation-stationnement, mesdames Édith Janisse et Sylvie Lafortune, qui, agissent à tour de rôle comme membre du comité. Ces dernières présentent les dossiers lors des comités et préparent les sommaires décisionnels pour adoption par le conseil d'arrondissement et les décisions déléguées pour approbation par le directeur des Travaux publics.

Les personnes-ressources

De la Direction des travaux publics :
Monsieur François Laverdière, consultant à la circulation

De la Direction du bureau d'arrondissement :
Madame Sylvie Lalonde, secrétaire recherchiste, agit à titre de secrétaire du comité

Les invités

Madame Maria Calderone, conseillère de la ville du district de Rivière-des-Prairies
Madame Suzanne Décarie, conseillère de ville du district de Pointe-aux-Trembles
Monsieur Mario Lapointe, directeur du cabinet de la mairesse
Monsieur Marc-Antoine Pouliot, attaché politique
Madame Line Beauchamp, agente technique en circulation et stationnement

Nombre de réunions

Neuf (9) réunions tenues les 26 janvier, 23 février, 30 mars, 27 avril, 25 mai, 31 août, 28 septembre, 26 octobre et 7 décembre.

Nombre de dossiers

Lors de ses rencontres, le comité de circulation a abordé 106 sujets dont certains ont été discutés à plus d'une réunion. Ces dossiers ont mené à l'approbation de 43 décisions déléguées par le directeur des Travaux publics et/ou résolutions par le conseil d'arrondissement.

LISTE DES SUJETS

ARRÊT	11
SENS UNIQUE	3
FEUX PIÉTONS ET DE CIRCULATION	4
MARQUAGE	4
STATIONNEMENT ET DÉBARCADÈRE POUR HANDICAPÉ	16
SÉCURITÉ ROUTIÈRE	6
AUTRES DEMANDES	2
DÉCISIONS DÉLÉGUÉES	5
POINTS D'INFORMATION ET VARIA	55

Dossier 1112932002 : Réunion du 26 janvier 2011
REFUS – MODIFICATION DE SIGNALISATION – INTERSECTION – 57E AVENUE ET BOULEVARD PERRAS

DE ne pas donner suite à la requête pour l'installation d'arrêts toutes directions à l'intersection de la 57e Avenue et du boulevard Perras, car les conditions de circulation qui ont été relevées à l'intersection ne satisfont à aucun des critères prescrits par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour justifier l'ajout d'arrêts toutes directions et l'analyse du bilan de sécurité a démontré que la signalisation en place à l'intersection assure bien la sécurité des usagers.

Dossier1112932005: Réunion du 26 janvier 2011
REFUS – MODIFICATION DE SIGNALISATION – INTERSECTION – 41E AVENUE ET AVENUE JOLIOT-CURIE

DE ne pas donner suite à la requête pour l'installation d'arrêt toutes directions à l'intersection de la 41e Avenue et de l'avenue Joliot-Currie, car les conditions de circulation qui ont été relevées à l'intersection ne satisfont à aucun des critères prescrits par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour justifier l'ajout d'arrêts toutes directions et l'analyse du bilan de sécurité a démontré que la signalisation en place à l'intersection assure bien la sécurité des usagers.

Dossier 1112932004 : Réunion du 26 janvier 2011
REFUS – MODIFICATION DE SIGNALISATION – INTERSECTION – 38E AVENUE ET AVENUE SAMUEL MORSE

DE ne pas donner suite à la requête pour l'installation d'arrêts toutes directions à l'intersection de la 38e Avenue et de l'avenue Samuel-Morse, car les conditions de circulation qui ont été relevées à l'intersection ne satisfont à aucun des critères prescrits par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour justifier l'ajout d'arrêts et l'analyse du bilan de sécurité a démontré que la signalisation en place à l'intersection assure bien la sécurité des usagers.

Dossier 1112932008 : Réunion du 30 mars 2011
MODIFICATION DE SIGNALISATION – INTERSECTION – 87E AVENUE ET BOULEVARD PERRAS

DE donner suite à la requête pour l'installation d'arrêts sur la 87e Avenue à l'angle du boulevard Perras, directions nord et sud, de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts à chacune des approches de ce carrefour.

Dossier 1112932009 : Réunion du 30 mars 2011
REFUS – MODIFICATION DE SIGNALISATION – INTERSECTION – AVENUES PIERRE-BAILLARGEON ET ADOLPHE-RHO

DE ne pas donner suite à la requête pour l'installation d'arrêts toutes directions à l'intersection des avenues Pierre-Baillargeon et Adolphe-Rho, car les conditions de circulation qui ont été relevées à l'intersection ne satisfont à aucun des critères prescrits par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour justifier l'ajout d'arrêts toutes directions et l'analyse

du bilan de sécurité a démontré que la signalisation en place à l'intersection assure bien la sécurité des usagers.
DE demander une intervention de la part de la Division des permis et des inspections afin de faire respecter l'article 72 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé), en ce qui a trait au triangle de visibilité.

Dossier 1112932013 : Réunion du 27 avril 2011
REFUS – MODIFICATION DE SIGNALISATION – INTERSECTION – BOULEVARD GOUIN ET 94E AVENUE

DE ne pas donner suite à la requête pour l'installation permanente d'arrêts toutes directions à l'intersection de la 94e Avenue et du boulevard Gouin, car les conditions de circulation qui ont été relevées à l'intersection ne satisfont à aucun des critères prescrits par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour justifier l'ajout d'arrêts toutes directions et l'analyse du bilan de sécurité a démontré que la signalisation en place à l'intersection assure bien la sécurité des usagers.

Par ailleurs, il est résolu de procéder à l'installation temporaire d'arrêts toutes directions à l'intersection de la 94e Avenue et du boulevard Gouin, en raison de la circulation des camions lourds, et ce, pour toute la durée des travaux de construction du Faubourg de la Pointe-aux-Prairies.

Dossier 1112932015 : Réunion du 25 mai 2011
ORDONNANCE NUMÉRO OCA11-(B-3)-009 – ARRÊT POUR LES AUTOBUS DE LA MRC LES MOULINS – AUTOROUTE 25

D'édicter, par l'ordonnance OCA11-(C-4.1)-009, l'installation d'un arrêt pour les autobus de la MRC Les Moulins, nommée « A-25 » sur le côté ouest de la voie de desserte de l'autoroute 25, sur une distance de 25 mètres immédiatement au nord du boulevard Maurice-Duplessis ainsi que l'installation d'un arrêt pour les autobus de la MRC Les Moulins, nommée « A-25 » sur le côté est de la voie de desserte de l'autoroute 25, sur une distance de 25 mètres immédiatement au nord du boulevard Maurice-Duplessis.

Dossier 1111537010 : Réunion du 25 mai 2011
REFUS – MODIFICATION DE SIGNALISATION – RUE RENÉ-LÉVESQUE

DE ne pas donner suite à la requête d'installation d'arrêts sur la rue René-Lévesque, entre le boulevard du Tricentenaire et la rue des Saules, car les conditions de circulation qui ont été relevées à mi-tronçon de cette rue ne satisfont à aucun des critères prescrits par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour justifier l'ajout d'arrêts obligatoires sur cette rue.

Par ailleurs, il est résolu d'ajouter, une ligne axiale sur la rue René-Lévesque, entre le boulevard du Tricentenaire et de la rue des Saules, afin de délimiter les voies de circulation.

Dossier 1111537012 : Réunion du 28 septembre 2011
MODIFICATION DE SIGNALISATION – INTERSECTION – AVENUE ALEXIS-CARREL ET AVENUE LOUIS-LUMIÈRE

D'installer des arrêts toutes directions sur l'avenue Alexis-Carrel, aux approches nord et sud de l'avenue Louis-Lumière de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts à toutes les approches de l'intersection de manière à accroître la sécurité des usagers.

Dossier 1111537012 : Réunion du 28 septembre 2011
MODIFICATION DE SIGNALISATION – INTERSECTION – 41^{E} AVENUE ET AVENUE JOLIOT-CURRIE

De ne pas donner suite à la demande d'installation d'arrêt à l'intersection de la 41e Avenue et de l'avenue Joliot-Currie, car les analyses effectuées à cet endroit ne satisfont à aucun des critères prescrits par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour justifier l'ajout d'arrêts obligatoires sur cette rue.

Par ailleurs, il est recommandé de faire les travaux de marquage pour une ligne d'arrêt sur l'avenue Joliot-Currie, d'installer une ligne axiale sur la 41e Avenue, à l'approche de l'avenue Joliot-Currie, de déplacer le panneau d'arrêt du lampadaire pour l'installer sur une tige afin que l'arrêt soit plus près de la chaussée et de demander au PDQ 45 d'effectuer une opération radar pour la vitesse.

Dossier 1111537014 : Réunions du 26 octobre et du 7 décembre 2011
MODIFICATION DE SIGNALISATION – RUE THOMAS-PAINE

DE donner suite aux requêtes pour l'installation d'arrêts sur la rue Thomas-Paine à l'angle de la rue Henri-Christophe, direction ouest et direction est, de façon à qu'il y ait dorénavant des arrêts à chacune des approches de ce carrefour, de manière à accroître la sécurité des usagers;

DE donner suite aux requêtes pour l'installation d'arrêts sur la rue Thomas-Paine à l'angle de la rue La Galissonnière, direction ouest et direction est, de façon à qu'il y ait dorénavant des arrêts à chacune des approches de ce carrefour, de manière à accroître la sécurité des usagers.

Dossier 1111537008 : Réunion du 27 avril 2011

AJOUT - SIGNALISATION – INTERSECTION RUE VICTORIA ET 43E AVENUE

D'ajouter, à l'approche est de la rue Victoria à l'intersection de la 43e Avenue, un marquage au sol de ligne d'arrêt et de remplacer les panneaux « Interdiction d'aller tout droit » par des panneaux « Entrée interdite ».

Dossier 2111537009 : Réunions du 25 mai et 31 août 2011

REFUS – MODIFICATION – SIGNALISATION – ADRIEN-HÉBERT

Suite au sondage effectué entre le 21 juin et le 4 juillet 2011, il est décidé de ne pas donner suite à la demande d'établir à sens unique vers le sud, la circulation de l'avenue Adrien-Hébert, donnant accès à l'avenue Gilbert-Barbier.

Par ailleurs, il est décidé, sur la rue en croissant Adrien-Hébert dans les deux courbes, côté nord, accès par l'avenue Gilbert-Barbier, d'installer des panneaux de stationnement interdit en tout temps de façon à délimiter une zone où il sera dorénavant interdit de stationner sur une distance 13,5 mètres dans le rayon intérieur des deux courbes afin de permettre aux véhicules de circuler au niveau desdites courbes.

Dossier 1112726009 : Réunion du 26 octobre 2011

REFUS – MODIFICATION – SIGNALISATION – AVENUE NICOLAS-LEBLANC

DE conserver le statu quo et de ne pas procéder à l'enlèvement de la signalisation de sens unique sur l'avenue Nicolas-Leblanc, entre la 26e Avenue et la 27e Avenue, car les différents comptages de véhicules effectués, dans les semaines et les mois suivants l'implantation des mesures dans le secteur visé en 2005, ont démontré que celles-ci s'avéraient efficaces à répartir équitablement la circulation de transit sur les rues Nicolas-Leblanc et Daniel-Dony. Un relevé effectué à l'automne 2011 confirme par ailleurs que la situation n'as pas changé depuis l'implantation des diverses mesures de modération de la circulation en 2005.

Dossier 1111537002 : Réunion du 26 janvier 2011
MODIFICATION DE SIGNALISATION – FEU POUR PIÉTONS – APPROCHE OUEST DE LA RUE NOTRE-DAME EST À L'INTERSECTION DE LA RUE RAOUL-JOBIN

DE mandater la Division de l'ingénierie à transmettre une demande à la Direction des transports du SITE pour faire installer des feux piétons à décompte numérique à l'intersection des rues Notre-Dame Est et Raoul-Jobin.

Dossier 1111537004 : Réunion du 23 février 2011
MODIFICATION DE SIGNALISATION – INTERSECTION – RUES ROBERT-CHEVALIER ET SHERBROOKE

DE mandater la Division de l'ingénierie à transmettre une demande à la Direction des transports du SITE pour augmenter la durée de la phase véhiculaire dans l'axe Nord-Sud de 6 secondes de la rue Robert-Chevalier à l'intersection de la rue Sherbrooke Est;

D'installer une réglementation d'arrêt interdit en tout temps, sur la rue Robert-Chevalier, côté ouest, immédiatement au nord de la rue Sherbrooke sur une distance de 50 mètres, ainsi que du côté est, immédiatement au sud de la rue Sherbrooke sur une distance de 44 mètres;

D'ajouter des panneaux de directions des voies, à l'approche nord et sud de la rue Robert-Chevalier à l'intersection de la rue Sherbrooke Est tels que : v*oie de gauche : tourner à gauche* et *voie de droite : aller tout droit ou tourner à droite*; et

D'ajouter du marquage au sol par des flèches de sélections des voies appropriées.

Dossier 1111537006 : Réunion du 30 mars 2011
MODIFICATION DE SIGNALISATION – INTERSECTION – BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE ET RUE RENÉ-LÉVESQUE

DE mandater la Division de l'ingénierie à transmettre une demande à la Direction des transports du Service du développement et des opérations pour ajouter des phases de virage à gauche simultanées et protégées sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste à l'intersection de la rue René-Lévesque.

Dossier 1112932012 : Réunion du 27 avril 2011
MODIFICATION DE SIGNALISATION – INTERSECTION – BOULEVARDS PERRAS ET RODOLPHE-FORGET

DE mandater la Division de l'ingénierie à transmettre une demande à la Direction des transports du Service du développement et des opérations afin de faire installer des feux piétons à décompte numérique à l'intersection des boulevards Perras et Rodolphe-Forget.

Dossier 1111537007 : Réunion du 30 mars 2011

REFUS – INSTALLATION D'UN PASSAGE POUR PIÉTONS SUR LE BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE – INTERSECTION DE LA RUE FORSYTH

DE ne pas donner suite à la requête d'ajouter un passage pour piétons sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste à l'intersection de la rue Forsyth, car les observations faites sur les lieux et l'analyse des divers paramètres de circulation ont démontré que l'endroit en question ne satisfait à aucun des critères prescrits par le ministère des Transports du Québec ni au règlement du Code de sécurité routière pour justifier une traverse pour piétons.

Dossier 1111537009 : Réunion du 27 avril 2011

REFUS – INTERSECTION VOIE DE DESSERTE DE L'AUTOROUTE 40

DE ne pas donner suite à la requête d'installation d'un « cédez le passage » à l'approche sud du boulevard du Tricentenaire à l'intersection de la voie de desserte de l'autoroute 40, car les conditions de circulation qui ont été relevées à l'intersection ne satisfont à aucun des critères prescrits par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour justifier l'ajout d'un « cédez le passage » et l'analyse du bilan de sécurité a démontré que la signalisation en place au carrefour est suffisante pour bien assurer la sécurité des usagers.

Par ailleurs, il est résolu d'ajouter, à l'approche sud du boulevard du Tricentenaire à l'intersection de la voie de desserte de l'autoroute 40, un marquage au sol afin de délimiter les voies de circulation ainsi qu'un panneau présignal d'arrêt à cette approche.

Réunions des 28 septembre et 7 décembre 2011

REFUS – DEMANDE D'IMPLANTATION DE DEUX (2) VOIES POUR TOURNER À GAUCHE SUR LE BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS, VERS LA VOIE DE SERVICE DE L-H. –LA FONTAINE EN DIRECTION SUD

DE ne pas donner suite à la demande d'implantation de deux (2) voies pour tourner à gauche sur le boulevard Maurice-Duplessis, vers la voie de service de L-H. –La Fontaine en direction sud et d'augmenter la limite de vitesse à 60 km/h sur cette même voie de service, car la vitesse est fixée à 50 km/h par le ministère des Transports du Québec et que l'aménagement géométrique de cette intersection ne permet pas à deux véhicules de tourner à la fois, notamment à cause de la voie réservée pour les autobus. Par ailleurs, la synchronisation des feux de circulation a été effectuée au cours de l'automne 2011 ayant eu pour effet d'optimiser le débit.

Par ailleurs, il est recommandé de procéder à l'enlèvement de la signalisation de stationnement sur rue sur le boulevard Maurice-Duplessis, entre la 6e Avenue et le boulevard Louis-H –La Fontaine, pour améliorer la fluidité de la circulation.

Il est également recommandé de prévoir, à une future rencontre, un nouveau sujet qui porterait sur la sécurité routière en évaluant soit la fermeture du mail sur le boulevard Maurice-Duplessis à la hauteur de la 4e Avenue, soit l'installation d'une interdiction de virage à gauche vers le nord, en direction Est.

Réunion du 26 octobre 2011

REFUS – IMPLANTATION D'UN PASSAGE PIÉTONNIER – DEVANT LE 15290, RUE NOTRE-DAME EST

DE ne pas donner suite à la demande d'installer un passage piétonnier en face en face du 15290, rue Notre-Dame Est pour des raisons de sécurité pour les piétons.

Par ailleurs, il est recommandé de demander à la STM d'enlever l'arrêt situé à proximité du 15920, rue Notre-Dame Est, direction ouest seulement, dans le but de sécuriser le tronçon.

Dossier 1111537003 : Réunion du 26 janvier 2011
ORDONNANCE NUMÉRO OCA11-(C-4.1)-002

D'édicter, par l'ordonnance OCA11-C-4.1-002, l'installation d'une zone de stationnement réservée aux personnes handicapées d'une longueur de 5 mètres, face au 14226, rue Montmartre.

Dossier 1112932003 : Réunion du 26 janvier 2011
ORDONNANCE NUMÉRO OCA11-(C-4.1)-003

D'édicter, par l'ordonnance OCA11-(C-4.1)-003, l'installation des panneaux de signalisation afin de délimiter une zone de stationnement réservée pour personne handicapée face au 8332, boulevard Maurice-Duplessis, côté nord immédiatement à l'ouest de l'entrée charretière sur une longueur approximative de 6 mètres.

Dossier 2111537003 : Réunion du 26 janvier 2011
REFUS – MODIFICATION – SIGNALISATION – 50E AVENUE

DE ne pas donner suite à la demande d'interdire le stationnement en tout temps sur un des deux cotés de la 50e Avenue, immédiatement au sud de la rue de Montigny.

Réunion du 23 février 2011
REFUS – MODIFICATION – SIGNALISATION – RUE BUREAU

DE ne pas donner suite à la requête visant l'installation d'un stationnement interdit en alternance, sur la rue Bureau, entre les 97e et 100e Avenues, compte tenu des analyses effectuées sur les lieux. Toutefois, la présidente demande à ce que des relevés soient effectués en avril et mai prochains par la Division de la voirie et le PDQ 49 afin de valider si les données recueillies pourraient justifier une modification à la signalisation, le cas échéant.

Dossier 1112932006 : Réunion du 23 février 2011
ORDONNANCE NUMÉRO OCA11-(C-4.1)-005

D'édicter, par l'ordonnance OCA11-(C-4.1)-005, l'installation d'une signalisation de stationnement aux fins de débarcadère réservé pour personnes handicapées, en tout temps, en face du 11420, boulevard Armand-Bombardier de façon à délimiter une zone d'environ 6 mètres de longueur;

DE prolonger la zone d'arrêt interdit, en tout temps, sur le côté est du boulevard Armand-Bombardier, sur une distance d'environ 6 mètres, de manière à assurer la sortie des camions.

Dossier 2111537004 : Réunion du 23 février 2011
MODIFICATION DE SIGNALISATION – RUE DU COLOMBIER

D'installer une réglementation de stationnement interdit de 9 h à 15 h, le jeudi , du 1er décembre au 1er mars, de façon à délimiter une zone où il sera dorénavant interdit de stationner sur une distance de 5,5 mètres, près du 736, rue du Colombier dans le rayon externe de la courbe, de

façon à permettre aux camions de recyclages de récupérer les bacs de recyclages installés dans l'espace réservé à cette fin.

Dossier 1112932007 : Réunion du 23 février 2011
ORDONNANCE NUMÉRO OCA11-(C-4.1)-004

D'édicter, par l'ordonnance OCA11-(C-4.1)-004, l'installation d'une signalisation de stationnement aux fins de débarcadère réservé pour personnes handicapées, en tout temps, d'une longueur de 2 mètres située directement face au 10209, rue Louis-Bonin.

Dossier 2112932001 : Réunion du 23 février 2011
MODIFICATION DE SIGNALISATION – 7E RUE

D'installer, sur le côté nord de la 7e Rue près du boulevard Rivière-des-Prairies, une zone de stationnement limité à 15 minutes, de façon à ce qu'il soit dorénavant permis à un véhicule de demeurer stationné pour une durée limitée entre 7 h à 18 h du lundi au vendredi, sur une longueur de 36 mètres.

Dossier 1111537005 : Réunion du 23 février 2011
ORDONNANCE NUMÉRO OCA11-(C-4.1)-006

D'édicter, par l'ordonnance OCA11-C-4.1-006, l'enlèvement de la signalisation de stationnement interdit "*Réservé taxis*" qui délimite une zone réservée aux taxis de 48 mètres de longueur, sur le boulevard du Tricentenaire côté est, entre les rues Joseph-Dargent et de Montigny.

Dossier 2112932002 : Réunion du 23 février 2011
MODIFICATION – STATIONNEMENT – 39E AVENUE

D'installer, sur le côté est de la 39e Avenue entre la rue Louis-Hainault et le boulevard Perras, une zone de stationnement interdit, de façon à ce qu'il soit dorénavant interdit à un véhicule de demeurer stationné tout temps, sur une distance de 18 mètres incluant le rayon de l'intersection.

Dossier 2111537005 : Réunion du 23 février 2011
MODIFICATION – STATIONNEMENT – 3E AVENUE

D'installer, sur la 3e Avenue de la rue Sherbrooke jusqu'à la limite nord, une signalisation d'arrêt interdit en tout temps, sur les deux côtés, afin de conserver en tout temps deux voies de circulation dans chaque direction, de permettre aux camions de circuler sur cette rue et de faciliter la manœuvre aux abords des quais de chargement.

Dossier 1112932010 : Réunions des 30 mars et 27 avril 2011
ORDONNANCE NUMÉRO OCA08-(C-4.1)-011-A

D'édicter, par l'ordonnance OCA08-(C-4.1)-011-A, l'installation de panneaux de signalisation de stationnement réservé pour personnes handicapées sur l'avenue René-Descartes sur le côté sud, de façon à délimiter un espace de stationnement d'une longueur approximative de 6 mètres immédiatement à l'ouest de l'avenue Clément-Ader; et

L'enlèvement des panneaux de signalisation de stationnement réservé pour personnes handicapées sur l'avenue René-Descartes côté nord, de façon à délimiter un espace de stationnement d'une longueur

approximative de 6 mètres et situé à environ 25 mètres à l'ouest de l'avenue Clément-Ader.

Dossier 2112932003 : Réunion du 30 mars 2011

MODIFICATION – STATIONNEMENT – AVENUE FERNAND-GAUTHIER

D'installer, sur le côté ouest de l'avenue Fernand-Gauthier entre les boulevards Gouin et Perras, des panneaux de stationnement réservé aux fins de débarcadère 15 minutes, de 7 h à 9 h et de 16 h à 18 h du lundi au vendredi, sur une distance approximative de 12 mètres, à partir du 12542, avenue Fernand-Gauthier vers le nord.

Dossier 1112932011 : Réunion du 30 mars 2011

ORDONNANCE NUMÉRO OCA11-(C-4.1)-007

D'édicter, par l'ordonnance OCA11-(C-4.1)-007, l'installation d'une signalisation de zone de débarcadère réservée pour personnes handicapées, en tout temps, face au 12172, avenue Clément-Ader de façon à délimiter une zone d'environ deux mètres de longueur immédiatement au nord de l'entrée charretière adjacente au domicile.

Dossier 2111537006 : Réunion du 30 mars 2011

MODIFICATION – STATIONNEMENT – RUE BEAUDRY

D'installer, sur la rue Beaudry dans la courbe, entre la 32e Avenue et la rue Charles-Goulet, côté nord, des panneaux de stationnement interdit en tout temps de façon à délimiter une zone où il sera dorénavant interdit de stationner sur une distance 13,5 mètres dans le rayon intérieur de la courbe, afin de permettre aux véhicules de circuler au niveau de ladite courbe.

Dossier 2111537007 : Réunion du 27 avril 2011

MODIFICATION DE SIGNALISATION – 45E AVENUE

D'installer, sur la 45e Avenue, immédiatement au sud de la rue Albéric-Gélinas, une signalisation de stationnement interdit en tout temps, sur le côté ouest, afin de conserver en tout temps deux voies de circulation dans chaque direction et de faciliter l'accès à la rue.

Réunion du 23 février 2011

AMÉLIORATION DE LA CIRCULATION – RUE YVETTE BRIND'AMOUR

DE recommander le statu quo, en attente du développement du secteur délimité par la rue Sherbrooke, le boulevard Gouin, la 91e Avenue et la rue Yvette-Brind'Amour, coordonné par l'équipe des grands projets de la ville centrale.

Réunion du 30 mars 2011

AMÉNAGMENT D'UNE PERTE DE VOIE – BOULEVARD HENRI-BOURASSA

De demander au directeur des Travaux publics de transmettre par écrit, à la Direction des transports de la Ville centre, la position favorable du comité de circulation à l'implantation d'une perte de voie sur le boulevard Henri-Bourassa direction ouest, à l'ouest de la 40e Avenue, et ce, afin d'améliorer la fluidité de la circulation.

Dossier 1112932014 : Réunion du 27 avril 2011

ORDONNANCE NUMÉRO OCA11-(C-4.1)-010

D'édicter, par l'ordonnance OCA11-(C-4.1)-010, l'installation d'une signalisation d'interdiction de faire demi-tour sur le boulevard Henri-Bourassa sur le lampadaire situé dans le centre du terre-plein face au 10615, et ce, dans les deux directions.

Dossier 1111537013 : Réunion du 28 septembre 2011

STATU QUO – CIRCULATION – BOULEVARD GOUIN

DE ne pas modifier la signalisation existante et de conserver le statu quo, car il a été constaté que les conditions de circulation qui prévalent sur le boulevard Gouin, entre la rue Sherbrooke Est et le pont Charles-de-Gaule, sont adéquates et que, par conséquent, il n'est pas justifié de mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation tel que demandé par les requérants.

Réunion du 28 septembre 2011

REFUS – DEMANDE DE DOS D'ÂNE – RUE FORSYTH, ENTRE LA 81E AVENUE ET LA RUE J.-OMER-MARCHAND

DE ne pas donner suite à la requête d'installation de dos d'âne sur la rue Forsyth, entre la 81e Avenue et la rue J.-Omer-Marchand, car les statistiques provenant des analyseurs de vitesse n'ont pas démontré de vitesse excessive à cet endroit.

Toutefois, il est recommandé de procéder au marquage d'une ligne axiale sur la rue Forsyth, entre la 81e Avenue jusqu'à la Famille-Dubreuil.

Réunion du 7 décembre 2011

DEMANDE – CIRCULATION – RUE ARMAND-CHAPUT

Ce dossier est en cours, les résultats des analyseurs de vitesses seront étudiés et le dossier sera soumis à nouveau lors de la première réunion du comité de circulation de l'année 2012.

Réunion du 30 mars 2011

PRÉSENTATION PRÉALABLE – DEMANDE D'INSTALLATION D'ARRÊT – 7E RUE ET 57E AVENUE

Les membres du comité de circulation se montrent dans un premier temps, favorables à l'implantation de l'usine tel que présenté, mais désirent, dans un deuxième temps, évaluer la nécessité d'implanter un arrêt sur la 7e Rue à l'intersection de la 57e Avenue, après la construction du bâtiment.

Dossier 1111792001 : Réunion du 26 octobre 2011

ORDONNANCE NUMÉRO OCA11(C-4.1)-013 – IMPLANTATION – VOIE RÉSERVÉE - SHERBROOKE EST

D'édicter, par l'ordonnance numéro OCA11(C-4.1)-013, l'implantation d'une voie réservée pour autobus et taxis dans les deux directions sur la rue Sherbrooke Est, de la limite ouest de l'arrondissement à la 47e Avenue. Les heures d'opération seront de 6 h 30 à 9 h en direction ouest et de 16 h à 18 h 30 en direction est.

D'approuver les modifications requises au niveau de la réglementation du stationnement, à savoir: en direction est, le remplacement des panneaux d'arrêt interdit de 16 h à 18 h (lundi au vendredi) par des panneaux d'arrêt interdit de 15 h à 18 h 30 (lundi au vendredi) et en direction ouest, le remplacement des panneaux d'arrêt interdit de 7 h à 9 h (lundi au vendredi) par des panneaux d'arrêt interdit de 5 h 30 à 9 h (lundi au vendredi);

D'approuver l'installation de panneaux d'obligation de tourner à droite de 6 h 30 à 9 h en direction ouest et de 16 h à 18 h 30 en direction est à chacune des 16 intersections situées sur la rue Sherbrooke à l'intérieur des limites de la voie réservée;

DÉCISIONS DÉLÉGUÉES

2111537010
Ce jour, en vertu de l'article 24.04 du règlement RCA08-30029 du 18 décembre 2008, il est

DÉCIDÉ:

Sur la 93e Avenue, côté ouest, immédiatement au nord de la rue Marion

- d'installer, sur une distance de 17.5 mètres, une signalisation de stationnement interdit en tout temps, afin de permettre aux propriétaires de stationner leur véhicule dans leur entrée de garage ;

- de conserver toute autre signalisation existante.

Signé par Gaétan Bégin le 07-12-2011

2111537009
Ce jour, en vertu de l'article 24.04 du règlement RCA08-30029 du 18 décembre 2008, il est

DÉCIDÉ:

Sur la rue en croissant Adrien-Hébert dans les deux courbes, côté nord, accès par l'avenue Gilbert-Barbier ;

- d'installer des panneaux de stationnement interdit en tout temps de façon à délimiter une zone où il sera dorénavant interdit de stationner sur une distance 13,5 mètres dans le rayon intérieur des deux courbes afin de permettre aux véhicules de circuler au niveau desdites courbes ;

- de conserver toute autre signalisation existante.

Signé par Gaétan Bégin le 2011-11-14

2111537008

Ce jour, en vertu de l'article 24.04 du règlement RCA08-30029 du 18 décembre 2008, il est

DÉCIDÉ:

Sur la rue Sainte-Catherine, immédiatement a l'ouest de la 5e Avenue

- de réduire, sur une distance de 5 mètres, une signalisation de stationnement interdit en tout temps, côté sud, afin de permettre le stationnement d'un véhicule ;

- de conserver toute autre signalisation existante.

Signé par Gaétan Bégin le 07-12-2011

2111537007

Ce jour, en vertu de l'article 24.04 du règlement RCA08-30029 du 18 décembre 2008, il est

DÉCIDÉ:

Sur la 45e Avenue, immédiatement au sud de la rue Albéric-Gélinas

- d'installer une signalisation de stationnement interdit en tout temps, sur le côté ouest, afin de conserver en tout temps deux voies de circulation dans chaque direction et de faciliter l'accès à la rue ;

- de conserver toute autre signalisation existante.

Signé par Gaétan BÉGIN/MONTREAL le 2011-05-10 16 :52 :26, en fonction de /MONTREAL

2112932004

Ce jour, en vertu de l'article 24.02 du règlement RCA08-30029 du 18 décembre 2008, il est

DÉCIDÉ:

Sur l'avenue René-Descartes

D'enlever la réglementation de stationnement interdit de 7 h à 18 h du lundi au vendredi, sur une distance de 14 mètres du côté opposé au 7324;

D'installer une nouvelle réglementation de stationnement interdit de 6h à 12h, du lundi au vendredi, sur une distance de 36 mètres, incluant la rampe d'accès qui mesure 7 mètres au même endroit, soit du côté opposé au 7324;

De conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

Signé par Gaétan BÉGIN/MONTREAL le 2011-07-04 13 :41 :47, en fonction de /MONTREAL

Réunion du 26 janvier 2011

VARIA

- RÉSEAU DE CAMIONNAGE SUR LA 36E AVENUE - EXPLICATIONS SUPPLÉMENTAIRES
- INTERSECTION DES BOULEVARDS ARMAND-BOMBARDIER ET MAURICE-DUPLESSIS
- DEMANDE D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ SUR LA 9E AVENUE
- VIRAGE À GAUCHE SUR LE BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS, ENTRE ARMAND-BOMBARDIER ET ALEXIS-CARREL
- TRAITEMENT DES DOSSIERS GDC À L'ÉQUIPE DE LA CIRCULATION ET STATIONNEMENT
- FEUX DE CIRCULATION EN ATTENTE D'INSTALLATION

Réunion du 23 février 2011

VARIA

- RAPPEL : DATE DES PÉRIODES D'ENTRETIEN DE LA CHAUSSÉE (14 MARS AU 1ER DÉCEMBRE)
- ANALYSEURS DE VITESSE
- 5E AVENUE ET STE-CATHERINE

Réunion du 30 mars 2011

POINT D'INFORMATION

- REFONTE DU RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ DE CIRCULATION

VARIA

- PROLONGEMENT DE LA RUE ANNA-PAQUIN

Réunion du 27 avril 2011

POINT D'INFORMATION

- LE PLAN D'ACTION 2011 DU COMITÉ DE CIRCULATION
- LES MODIFICATIONS PROPOSÉES POUR LES FEUX DE CIRCULATION SITUÉS À L'INTERSECTION DES BOULEVARDS HENRI-BOURASSA ET RODOLPHE-FORGET

VARIA

- PROJET DE GARDERIE AU 8200, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS
- DOSSIER DE STATIONNEMENT SUR LA 5E AVENUE ET LA RUE STE-CATHERINE
- COMITÉ DE SUIVI DU FAUBOURG POINTE-AUX-PRAIRIES

Réunion du 25 mai 2011

POINT D'INFORMATION

- NOMINATION DU MEMBRE CITOYEN ET CELLE DU REPRÉSENTANT DE L'ORGANISME DE L'ARRONDISSEMENT AU SEIN DU COMITÉ DE CIRCULATION
- LE PLAN D'ACTION 2011 DU COMITÉ DE CIRCULATION

VARIA

- DEMANDE D'INSTALLATION D'ARRÊT TOUTES DIRECTIONS SUR LE BOULEVARD RODOLPHE-FORGET À L'ANGLE DE LA RUE FERNAND-FOREST
- SUIVI SUR LA DEMANDE DINSTALLATION D'UN DÉBARCADÈRE SUR LA RUE FERNAND-GAUTHIER, ENTRE LES BOULEVARDS GOUIN ET PERRAS

Réunion du 31 août 2011

POINT D'INFORMATION

- PRÉSENTATION DE LA MAIRESSE D'ARRONDISSEMENT SUR LA NOUVELLE COMPOSITION DU COMITÉ DE CIRCULATION ET DU PLAN D'ACTION 2011
- PRÉSENTATION DU NOUVEAU CHEF DE DIVISION DE L'INGÉNIERIE
- PRÉSENTATION DU NOUVEAU MEMBRE CITOYEN
- SUIVI SUR LES CORRIDORS SCOLAIRES
- POLITIQUE DE SIGNALISATION TOURISTIQUE
- SUIVI SUR LE RÉSEAU DE CAMIONNAGE

VARIA

- CARREFOUR GIRATOIRE
- TRI DES DEMANDES DE SERVICES ET SUIVI DES DÉCISIONS DU CA
- FAUBOURG POINTE-AUX-PRAIRIES

Réunion du 28 septembre 2011

POINT D'INFORMATION

- PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE AGENTE EN CIRCULATION ET STATIONNEMENT À LA DIVISION DE L'INGÉNIERIE.

VARIA

- INTERSECTION DE L'AUTOROUTE 25 ET DU BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS
- STATIONNEMENT SUR LE BOULEVARD HENRI-BOURASSA À L'INTERSECTION DU BOULEVARD ARMAND-BOMBARDIER
- PÉTITION DE L'AVENUE ARMAND-CHAPUT
- DÉVELOPPEMENT DES GARES
- INTERSECTION DES AVENUES ANDRÉ-ARNOUX ET ANDRÉ-AMPÈRE
- POSITIONNEMENT DES BACS À FLEURS
- DÉMOLITION DU VIADUC SUR LE BOULEVARD HENRI-BOURASSA
- 47^{E} AVENUE/RUE VICTORIA
- PROTECTION DES ÉLÈVES SUR LA RUE SHERBROOKE PRÈS DE LA POLYVALENTE POINTE-AUX-TREMBLES

Réunion du 26 octobre 2011

POINT D'INFORMATION

- RÉFLEXION DU SERVICE DES INCENDIES DE MONTRÉAL SUR L'IMPLANTATION DES MESURES D'APAISEMENT DE LA CIRCULATION
- SUIVI SUR LE CARREFOUR GIRATOIRE
- SUIVI SUR LES CORRIDORS SCOLAIRES

VARIA

- SUIVI DES DEMANDES 311
- TRAVAUX PUBLICS : CONES ET NETTOYAGE
- SUIVI SUR LE DOSSIER DU COMPTAGE SUR ARMAND-CHAPUT
- INTERSECTION DES BOULEVARDS RODOLPHE-FORGET ET PERRAS : AJOUT D'UNE BARRIÈRE AU PASSAGE PIÉTONNIER

Réunion du 7 décembre 2011

POINT D'INFORMATION

- PRÉSENTATION DU NOUVEAU COMMANDANT DE POSTE DE QUARTIER 49
- DEMANDE D'INSTALLATION D'ARRÊTS SUR LA RUE THOMAS-PAINE
- DÉPÔT DES STATISTIQUES ANNUELLES DES DEMANDES DE CITOYENS DE LA DIVISION DE L'INGÉNIERIE
- ACHAT DE STELLES SEMI-FIXES AFFICHANT LA VITESSE (DISCUSSION SUR LES SITES POSSIBLES)
- DÉPÔT DU CALENDRIER 2012 DES RÉUNIONS DU COMITÉ DE CIRCULATION

VARIA

- 27E AVENUE
- INTERSECTION DU BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS ET DE LA VOIE DE SERVICE DE L'AUTOROUTE 25
- ÉCOLE SECONDAIRE DE POINTE-AUX-TREMBLES

PUBLIÉ PAR LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS, DIVISION DE L'INGÉNIERIE
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES

ISBN : 2-923135-74-1

ÉDITEUR
GAËTAN BÉGIN, INGÉNIEUR
DIRECTEUR, DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

RÉDACTION
SYLVIE LALONDE, SECRÉTAIRE RECHERCHISTE ET
SECRÉTAIRE DU COMITÉ

ville.montreal.qc.ca/rdp-pat